



Conseil communal
Séance n°6 du 26 juin 2017
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,
ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 05 du 29 mai 2017 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 05 du 29 mai 2017 : projet de PV.

- 2). **DG - Conseil communal - Agenda des séances - 2ème semestre 2017 - Rectification pour octobre-novembre 2017 - Examen - Information.**

Le 08 mai 2017 le Collège communal de MLZ (cc/17/16/2) a arrêté des dates de Conseil communal de MLZ pour le 2ème semestre 2017 sur propositions du Directeur Général.

Ces dates ont été portées à l'information du Conseil communal de MLZ en séance du 29 mai 2017 (CC/17/5/2).

La date du 23/10/2017 (et pas le 30/10/2017) a été choisie en fonction de la semaine des Vacances de Toussaint du 30/10 au 03/11 = probabilité de départ en vacances d'une partie des Conseillers communaux de MLZ.

Néanmoins la DF estime que le 23/10/2017 risque d'être trop juste pour les échéances liées au dépôt de la dernière MB (15/11/2017) de la Commune de MLZ.

La date du 06/11/2017 conviendrait mieux pour avoir suffisamment de temps de préparation et éviter la " course " en déplaçant la séance du 23/10/2017 au 06/11/2017.

Service juridique

- 3). **JUR - MORLANWELZ/TRAVEXPLOIT - Assignation du bureau VERS.A en justice - Examen - Décision.**

TRAVEXPLOIT a cité en justice la Commune de MORLANWELZ dans le cadre de l'affaire concernant l'exécution du marché public du FEDER 2007-2013.

Comme l'a fait remarquer l'un des Conseillers communaux de MORLANWELZ, il serait intéressant de faire intervenir en justice le bureau VERS.A, auteur de projet dans le cadre de ce dossier.

En effet, celui-ci a collaboré avec la Commune de MORLANWELZ et sa mission était entre autres l'analyse des offres des soumissionnaires sur base du Cahier Spécial des Charges (CSC), si la Commune de MORLANWELZ est condamnée en justice, il est logique que VERS.A supporte une partie des dommages.

Il convient, pour ce faire, de le citer en intervention forcée.

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) prévoit qu'une décision du Conseil communal est requise dans ce cadre.

Il est dès lors demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver de faire citer VERS.A à la cause.

Direction Financière

4). DF - Désignation, à titre de fonction accessoire, d'agents communaux pour la perception de recettes en espèces lors d'activités occasionnelles - Examen - Décision.

Lors de différentes activités organisées au cours de cet été, des Agent(e)s communaux(les) seront amené(e)s à percevoir en espèces, à titre de fonction accessoire, des sommes d'argent à reverser à la Recette communale de MORLANWELZ.

Ces Agent(e)s doivent être désigné(e)s par le Conseil communal de MORLANWELZ qui doit également en fixer les conditions.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de pourvoir à ces désignations.

Finances

5). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale de MORLANWELZ - Compte de l'Exercice 2016 - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ le compte de l'Exercice 2016 du CPAS.

Les documents nécessaires à l'exercice de la tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 18 mai 2017.

Les annexes obligatoires sont jointes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

6). FINANCES - Utilisation d'une provision de trésorerie d'un montant de 9.150,00-€ au Directeur du Centre de Plein Air de la Commune de MORLANWELZ - Année 2016 - Justification des dépenses engagées sur la provision (hors facturation(s)) - Information.

La Commune de MORLANWELZ a ouvert un Centre de Plein Air pour les enfants pendant les vacances d'été 2016, du 04 juillet au 12 août 2016.

Dans le cadre de cette organisation le Directeur du Centre de Plein Air de MORLANWELZ a eu besoin de liquidités pour organiser les diverses activités du Centre.

Le Conseil Communal de MORLANWELZ en date du 30 mai 2016 a approuvé cette provision.

L'estimation de ces dépenses est reprise ci-dessous :

- 4.700,00-€ - entrées et frais divers pour les grands voyages,
- 1.000,00-€ - entrées et frais divers pour les excursions,
- 1.000,00-€ - achats de denrées pour la fête,
- 250,00-€ - frais de sonorisation de la fête,
- 2.200,00-€ - frais divers.

L'article 3 de la décision du Conseil communal de MORLANWELZ de mai 2016 (CC/16/5/7) prévoyait que lors d'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ postérieure à la tenue du Centre de Plein Air, le bilan de l'activité 2016 soit communiqué aux conseillers communaux de MORLANWELZ.

Le Directeur du Centre de Plein Air de MORLANWELZ a remis l'ensemble des justificatifs auprès de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ et le total des dépenses engagées sur cette provision est de 1.319,75-€.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

7). Finances - Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 9.150,00-€ au Directeur du Centre de Plein Air de la Commune de MORLANWELZ - Année 2017 - Pour des dépenses à engager - Examen - Décision.

La Commune de MORLANWELZ ouvre un Centre de Plein Air pour les enfants pendant les vacances d'été 2017, du lundi 03 juillet au vendredi 11 août 2017.

Dans le cadre de cette organisation le Directeur du Centre de Plein Air de MORLANWELZ aura besoin de liquidités pour organiser les diverses activités du Centre.

L'estimation de ces dépenses est reprise ci-dessous :

- 4.700,00-€ - entrées et frais divers pour les grands voyages,
- 1.000,00-€ - entrées et frais divers pour les excursions,
- 1.000,00-€ - achats de denrées pour la fête,
- 250,00-€ - frais de sonorisation de la fête,
- 2.200,00-€ - frais divers.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'autoriser la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ de mettre à disposition du Directeur du Centre de Plein Air de MORLANWELZ la somme de 9.150,00-€ pour l'organisation du Centre des vacances d'été 2017. Le Directeur du Centre de Plein Air de MORLANWELZ devra remettre l'ensemble des justificatifs auprès de la Directrice Financière de la Commune de MORLANWELZ pour les dépenses qu'il aura engagées sur cette provision.

Enseignement

8). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Restructuration de l'Entité pédagogique pour la rentrée du 1er septembre 2017 - Examen - Décision.

Dans l'intérêt de l'enseignement, il y a lieu de préparer la rentrée scolaire 2017-2018.

L'Arrêté Royal du 02 août 1984, portant l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, permet aux Pouvoirs Organisateurs de restructurer une ou plusieurs écoles à l'intérieur des limites communales.

Il y a donc lieu de restructurer les Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ au 1er septembre 2017.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette restructuration.

9). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Règlement de Travail - Examen - Décision.

Point à présenter APRÈS la restructuration de l'entité pédagogique

Un Règlement de Travail doit être adopté pour les Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ. Ce Règlement de Travail a été élaboré suivant les dispositions légales en la matière.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver ce Règlement de Travail.

10). ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Charte informatique - Examen - Décision.

Les Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ disposent de matériel informatique au sein des classes de leurs établissements scolaires.

Ce matériel informatique est destiné à l'usage exclusif des enseignants des établissements scolaires à des fins professionnelles.

Il est proposé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver une Charte Informatique dans ce cadre.

Tourisme - Rénovation Patrimoine - Intercommunale - PGUI

- 11). **TRPI - Appel à Projets - Mandater l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du HAINAUT (IDEA) en tant que Rédacteur pour le Projet " Réseau Points-Noeuds " - Province du HAINAUT - Examen - Décision.**

Dans le cadre de l'appel à projets supra-communalité de HAINAUT - Réseau Points-Noeuds en cours de développement qui consiste à relier de manière cohérente les points touristiques majeurs grâce à un réseau stratégiques dans " Coeur du Hainaut " au travers de la promotion du tourisme et de la santé.

Ce réseau s'il est porté par les 25 communes permettrait un maillage cohérent au regard des territoires voisins disposant déjà de connexions cyclables sur le même modèle.

Dans la continuité de l'élaboration du réseau qu'IDEA mène en partenariat avec la Province du HAINAUT et la Maison du Tourisme, les communes pourraient si elles souhaitent s'inscrire dans ce Projet et charger l'IDEA de la coordination pour l'introduction du dossier au 1er Mai.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ de donner mandat à l'IDEA dans sa cadre.

Points à huis-clos.

Enseignement

- 12). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 13). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 14). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 15). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 16). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 17). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 18). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 19). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 20). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 14 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 21). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 22). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 23). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 1 période/semaine - Examen - Ratification.**
- 24). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 25). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 26). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de morale, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 27). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de morale, à titre temporaire, à raison de 11 périodes/semaine - Examen - Ratification.**

- 28). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de morale, à titre temporaire, à raison de 10 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 29). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de morale, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 30). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre temporaire, à raison de 24 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 31). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 32). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 33). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion orthodoxe, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 34). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion catholique, à titre temporaire, à raison de 11 périodes/semaine - Examen - Ratification.**

Le Directeur Général,

Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU